

Intervention de Monsieur Jacques Krabal Député de l'Aisne, maire de Château-Thierry

Explication de vote – P JL pour une République numérique

Mardi 26 janvier 2016 – Première Séance Publique

*

* *

M. le président. La parole est à M. Jacques Krabal, pour le groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.

M. Jacques Krabal. Monsieur le président, madame la secrétaire d'État chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire, monsieur le rapporteur, mes chers collègues, après de longs mois de gestation et de participation des citoyens, voici l'ultime étape du premier examen à l'Assemblée nationale du projet de loi pour une République numérique.

Le numérique contribue directement à l'expression de la démocratie. Au nom des députés du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste, je tiens d'abord à saluer la bonne tenue des débats et de nos échanges.

En commission comme en séance, notre secrétaire d'État chargée du numérique et nos rapporteurs ont démontré leurs connaissances et témoigné d'un travail de qualité ainsi que d'un état d'esprit ouvert qui ont été appréciés.

Sur ce projet de loi, je retiendrai d'abord, s'agissant de son élaboration, la méthode participative expérimentée. Après les propositions des citoyens et celles formulées par la commission de réflexion et de propositions ad hoc sur le droit et les libertés à l'âge du numérique, ainsi que les travaux de certains collègues associant Parlement et citoyens, nous avons fait le point.

Les radicaux sont partisans de l'écoute du peuple. Nous devons favoriser la démocratie participative, mais, également, conserver la légitimité de la démocratie représentative et parlementaire. Le Parlement est, lors de l'écriture de la loi, le seul acteur légitime pour faire les choix définitifs.

S'agissant du titre I, en dépit de quelques reculs, nous saluons l'ouverture qui va s'opérer : elle favorisera l'innovation et le développement de services inédits. D'autres avancées sont plus timides : les logiciels libres seront encouragés, mais sans que leur

développement soit érigé en priorité, et les biens communs numériques, comme la liberté de panorama, ont progressé.

Concernant le titre II, la CNIL voit ses pouvoirs renforcés. La vérification des avis en ligne, la portabilité des données et la transparence des conditions d'utilisation des plateformes, avec la mention des liens capitalistiques, sont des progrès notables.

Enfin, pour des raisons de calendrier, le titre III concernant l'accès au numérique a été examiné, à vive allure, dans la nuit. Nous le regrettons, car nous pensons que ce titre III aurait dû figurer en tête de ce projet de loi et constituer son titre Ier.

Oui, les infrastructures et l'accès à internet conditionnent tout le reste du projet de loi. Une République numérique qui délaisse de nombreux citoyens dans les zones rurales et de montagne ne respecte pas ses principes fondateurs.

Cuivre, 2G, 3G, 4G, montée en débit, fibre optique : à chaque déploiement de réseaux numériques, ce sont toujours les habitants de nos campagnes qui sont sacrifiés. Nous devons être plus fermes et plus exigeants avec les opérateurs. Comment accepter que les intercommunalités rurales soient contraintes de financer les investissements pour le déploiement du très haut débit alors que celui-ci est gratuit pour les villes ?

M. Thierry Benoit. Il a raison !

M. Jacques Krabal. Des amendements ont été adoptés – je pense au Fonds de compensation pour la TVA, le FCTVA – et des annonces faites par le Président de la République sur la 2G, soit quelques dizaines de millions d'euros : ce n'est pas à la hauteur de la République.

Dans le Lot, les Hautes-Pyrénées, les Hautes-Alpes, dans l'Aisne, comme dans tant d'autres départements ruraux, qui sont représentés de chaque côté de l'hémicycle, le problème, pour les intercommunalités rurales, n'est pas le pilotage de l'opération mais la facture.

Cette injustice et cette discrimination mettent à mal l'égalité territoriale.

Madame la secrétaire d'État, je vous sais attentive aux difficultés du monde rural. Mais les chiffres parlent d'eux-mêmes : dans l'Aisne, pour la première tranche, ce sont 150 millions d'euros qui sont engagés. Certes l'État a, depuis 2012, versé 38,5 millions, la région 6,7 millions d'euros et le département 22,5 millions d'euros. ***Mais il reste, dans un contexte de baisse des dotations, près de 50 millions d'euros à la charge de la ruralité !***

Au-delà du texte, il faut impérativement revoir la copie s'agissant des investissements pour la couverture numérique. Notre ruralité, le vote extrémiste, comme notre volonté commune d'égalité, que nous avons chevillée au corps, nous y obligent. Cette inégalité contribue à la reléguer un peu plus : ***la fracture numérique devient une fracture politique.***

Permettre à la ruralité d'accéder au très haut débit rapidement, c'est lui redonner espoir dans la République. La secrétaire d'État chargée du numérique a démontré son intelligence : nous comptons sur elle et sur vous, madame la secrétaire d'État, pour répondre à ces attentes. En ce sens, le titre du projet de loi est maladroit : ***tant qu'une partie du territoire de la République sera oublié, nous serons loin d'une République numérique.***

Mme Laure de La Raudière. Eh oui, c'est exact !

M. Jacques Krabal. En définitive, malgré la nécessité d'améliorer la couverture numérique, les députés du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste soutiennent les progrès contenus dans le projet de loi et voteront en sa faveur. Mais, Madame la secrétaire d'État, n'oublions jamais la morale de Jean de La Fontaine.

Dans sa fable Le Renard et le Bouc, il affirmait : « En toute chose il faut considérer la fin. » ***Et la finalité, c'est la République.*** (*Applaudissements sur les bancs du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.*)

M. Thierry Benoit. Très bien.